

# **Compte rendu de la séance du 30 juin 2023**

Département de l'Aude

République Française  
COMMUNE DE CAMURAC

---

## **Nombre de membres**

**en exercice:** 7

**Présents :** 7

**Votants:** 7

## **Séance du 30 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Bernard VAQUIÉ, Jean-François ARCENS, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO, Michel LORIOT, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Brigitte FABBRO

---

## **Ordre du jour:**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/05/2023
- Projet mutualisation Source Coume du Moulin
- Route des Sapins
- Mise en Place Croix en granit en remplacement de l'existante, Raquette Fountlaure
- Restauration Court Tennis
- Travaux sécurisation ancien regard égout Route de Comus (devis Pays de Sault Construction)
- Etude de sol G1
  - Rue des Scieries AB 485/487-490
  - Chemin de Coumelongue Y80
- Projet Chemin piétonnier Lotissement Coumelongue
- Protection Sociale Complémentaire
- Décharge du Pech
- Synthèse sur le transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes
- Succession Olivié
- Obligation de tri à la source des biodéchets
- Espace propreté intersection chemin cimetièrre/CD20
- Restauration retable : travaux supplémentaires, demande de financement et virements de crédits
- Modification de l'adressage (numérotation dans certaines rues), dénomination des rues
- Communauté de Communes :
  - Groupement achat CVM
  - Synthèse Tour des Villages
  - Station : compte rendu réunion Agence des Pyrénées
  - Activité vélo Loc de Sault
- Prolongation contrat de travail François Amrouche
- Travaux de rénovation chemins : devis Entreprise Panel

QUESTIONS DIVERSES

## **Délibérations du conseil:**

### **Elaboration d'une étude de sécurisation et rationalisation des ressources de Camurac, Comus et Belcaire ( DE 2023 0601)**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil présents, les problèmes de débits des différentes résurgences à la Source Fount de Carriès - Coume du Moulin au printemps.

Même si la situation tend à s'améliorer vers la fin de ce printemps, M. Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait judicieux de confier au bureau d'études OPALE, la réalisation d'une étude de sécurisation et rationalisation des ressources d'eau potable des communes de Camurac, Comus et Belcaire, afin d'anticiper des futures périodes de forte sécheresse.

Cette étude a pour objectif d'étudier la mise en commun et le partage des ressources de Font de Carriès - Coume du Moulin pour l'alimentation en eau potable des communes de Camurac, Comus et Belcaire (sécurisation et rationalisation de la ressource).

Une proposition technique et financière a été présentée par le bureau d'études OPALE pour un montant global de 8 775,00 € HT dont la répartition est la suivante :

- Phase 1 : Etat des lieux de la ressource en eau potable et analyse des besoins (4 375,00 € HT).
- Phase 2 : Réalisation d'un programme de travaux priorisé et hiérarchisé (3 250,00 € HT).
- Phase 3 : Réalisation d'un dossier de demande de subventions (1 150,00 € HT).

M. Le Maire indique également au conseil municipal que la commune de Camurac sera porteuse du projet (maitre d'ouvrage) et représentera à ce titre les communes de Comus et Belcaire.

Le conseil municipal oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter la maîtrise d'ouvrage pour les 3 communes de Camurac, Belcaire et Comus
- Autoriser M. le Maire à signer la convention de mise en place de la maîtrise d'ouvrage commune
- Accepte de confier au bureau d'études OPALE la réalisation d'une étude technico économique sur la sécurisation et la rationalisation des ressources de Font de Carriès – Coume du Moulin qui alimentent en eau potable les communes de Camurac, Comus et Belcaire.
- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **Vote de crédits supplémentaires - DM01-2023 COM ( DE 2023 0602)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-11730.00	
618	Divers	3330.00	
6413	Personnel non titulaire	8400.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**DEPENSES**                      **RECETTES**

**INVESTISSEMENT :**

2111 - 276	Terrains nus	1200.00	
2131 - 240	Bâtiments publics	25700.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-11730.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		21510.00
1321 - 240	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		10700.00
1322 - 240	Subv. non transf. Régions		6420.00
<b>TOTAL :</b>		<b>26900.00</b>	<b>26900.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>26900.00</b>	<b>26900.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

### Demande de subvention complémentaire Réhabilitation Eglise T2 MH (DE 2023 0603)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 13/03/2019, ce dernier s'était prononcé sur une demande de subvention concernant la partie Monuments Historiques de la réhabilitation de l'Eglise auprès de la DRAC et du Conseil Régional.

L'architecte du patrimoine nous a fait parvenir un rapport concernant le temps supplémentaire de travail que les restaurateurs prévoient pour le dégagement et l'harmonisation des beaux décors du retable de MELAIR.

Nous avons vu sur place l'importance et la richesse de ces décors qui exigent un soin particulier.

Le Maire donne lecture de l'estimatif établi finaliser les décors qui s'élève à 21.400,00 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander des financements à l'Etat par le biais de la DRAC et du Conseil Régional Occitanie pour cette restauration des décors.

Le Conseil oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

- solliciter une aide de l'Etat par les services des monuments historiques, et du Conseil Régional d'Occitanie pour la Réhabilitation de l'Eglise Tranche 2/ Restauration des décors, pour un montant de 21.400,00 € HT (25.680,00 € TTC), suivant le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux	Participation
Conseil Régional Occitanie	21.400,00	30%	6.420,00
Etat - DRAC	21.400,00	50%	10.700,00
Autofinancement	21.400,00	20%	4.280,00
		100,00%	21.400,00

- Autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### Dénomination des voies ( DE 2023 0604)

Le Maire expose qu'afin de réaliser les opérations d'adressage en bon et dû forme, et de tenir compte des évolutions des constructions des dernières années et à venir, il convient de dénommer des voies.

Le Maire propose au plan les voies à désigner

Le Conseil oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter la création des voies suivantes
  - Chemin de Camosse cadastré ZB68
  - Chemin de Founlaure cadastré ZD01

### Prolongation Contrat de Travail ( DE 2023 0605)

Le Maire expose qu'en date du 15 juillet 2023, le contrat de travail de M. François Amrouche prend fin. Il rappelle que son contrat remplit les fonctions d'accroissement d'activité à raison de 20 h par semaine. M. le Maire propose de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter la prolongation du contrat de travail de M. François Amrouche jusqu'au 31 décembre 2023 à raison d'une durée hebdomadaire de 20h
- Autoriser le Maire à signe tout document relatif à cette affaire